

**Avis adopté**

Séance plénière du 14 juin 2023

*Les recommandations du CESE pour un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française*

**Déclaration du groupe CFTC**

La politique agricole, peut-être plus que toute autre politique, nécessite très souvent de concilier les contraires.

Ainsi, saisi par le gouvernement en vue de l'élaboration d'un « projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles », le CESE est-il invité, dans le cadre d'une concertation nationale, à donner son avis sur la manière de répondre à des défis sociaux et économiques, alimentaires et démographiques, climatiques et environnementaux.

Avec pour objectif de réussir la transition agro-écologique, de renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaires de notre pays, d'améliorer son attractivité, d'assurer le renouvellement des actifs, de pérenniser les emplois, de préserver la biodiversité. Le tout dans un contexte de crise sanitaire larvée et de guerre...

Prendre en compte toutes ces exigences afin de construire une politique agricole cohérente s'apparentait à « chercher la quadrature du cercle ».

La commission et les rapporteurs ont réussi.

La CFTC souscrit au parti pris global retenu par l'avis qui se refuse à relever ces défis uniquement par des mesures techniques, juridiques et budgétaires. Mais qui appelle à « une prise de conscience des enjeux sociaux et environnementaux », et à « un changement de comportements de l'ensemble de la population vis-à-vis de son alimentation et de celles et ceux qui la produisent » afin « de faire en sorte que le Pacte entre agriculture et nation constitue un véritable contrat sociétal ».

La CFTC soutient presque toutes les préconisations, particulièrement la 9, en faveur de la valorisation des filières de formation, et la 10 pour le développement des actions de communication sur les métiers de l'agriculture et de la filière.

En revanche, la CFTC récuse la préconisation 3 qui appelle à la mise en place d'une concurrence au sein de l'UE. Elle préférerait voir les pays de l'Union se mettre au service des populations et coopérer plutôt que de se faire concurrence, même si c'est de manière « équitable » comme le mentionne l'avis.

La CFTC a voté l'avis.